

# LES RECENSEMENTS DE L'ANCIEN REGIME À NOS JOURS

Version: 1

# RECENSEMENTS NATIONAUX à partir de 1836

Etablis tous les 5 ans sauf en cas de guerre, en 3 parties :

- A Population habituelle
- B Population à part

Celles des casernes, des couvents, des internats des lycées, des hôpitaux, prisons etc...

- C - Hôtes de passage

Exemple : ouvriers de chantiers temporaires de travaux publics, commerçants ambulants, marins etc... Les parties B et C ne sont pas très bien définies selon le lieu.

Pour la confection de ces listes de recensements, les mairies établissaient :

Soit des **bulletins individuels** soit des **feuilles de ménages** classés par ordre alphabétique (malheureusement ces dernières sont détruites après établissement du recensement national).

Quelques fois conservés ils sont inscrits en « série F des archives communales ».

### RECHERCHES DANS LES GRANDES VILLES

Consulter au préalable dans les archives départementales la **nomenclature des noms de rues, avec un suivi des évolutions.** 

#### **FILAE**

A recenser en 2 ans les listes de 1872 à 1936. La CNIL a demandé de masquer toutes personnes de moins de 120 ans GENEANET

Depuis 2023 130 000 données sont répertoriées :

Dans catalogue des collections via » Recherche »r puis « « Recensements »

Ou Projets- Registres - Recensements - France

## **PARIS**

Le recensement n'existe qu'en 1926 ; en clair 4 listes de recensements 1926, 1931, 1936 et 1946.

Localiser l'adresse de nos ancêtres (documents notariés, ou état civil)

Vérifier que le nom de la rue est le même qu'au recensement

Connaître le découpage du recensement (Par quartier puis par îlot).

Avant 1926, il existait une source de renseignement dans un but fiscal : les « Calepins des propriétés bâties » couvraient la période 1852 à 1900

Sont répertoriés tous les propriétaires ou bailleurs (à chaque changement de locataire l'ancien était rayé pour indiquer le nouveau locataire).

Ces calepins ne fournissent pas la composition familiale ni l'état civil mais permettaient de connaître les voisins et le cadre de vie.

### **AUTRES GRANDES VILLES**

Recensement obligatoire du 19<sup>ème</sup> siècle, mais recherches complexes avec des territoires scindés en quartiers et urbanisation des périphéries.

Beaucoup de lacunes.

Recherchez par FILAE à partir du nom de famille.



# LES RECENSEMENTS DE L'ANCIEN REGIME À NOS JOURS

Version: 1

# RECENSEMENT DE LA RESTAURATION - Période 1817 à 1836

Ce recensement concernait les informations nominatives sur les chefs de famille pour réorganiser la Garde Nationale.

Sur Internet (quelque fois) consulter dans les archives départementales ou communales « **Population, économie, statistiques** »

Ex: les Yvelines ont numérisées 1792 et 1817

En consultant sur place, de nombreuses informations sont relatées selon les villes.

## LES RECENSEMENTS DE LA REVOLUTION

A des fins fiscales, militaires ou statistiques – série L (Révolution) ou M (1806 et après)

Doivent conserver : nom, prénom, sexe, état matrimonial, qualité éventuelle militaire sous les drapeaux.

## LES RECENSEMENTS D'EMIGRES DE LA TERREUR

#### Période 1789 à 1800

En 1793 la Convention imprime la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République (32 000 noms) consultables à la Bibliothèque Nationale ou sur genealogie.com (payant)

A compter de 1793 des comités de surveillance locaux (créer par village, ville et quartier) recensent les absences familiales.

# LES RECENSEMENTS DE L'ANCIEN REGIME

A L'échelle de la France entière, le 1<sup>er</sup> recensement date de 1774. S'il est conservé, il figure en série C (Ancien Régime) des archives départementales.

## CAS PARTICULIERS DES ILES ET OUTRE-MER

**CORSE** en 1667 archives en Italie (Archives d'Etat, fonds Corsica de Gênes)

en 1770 archives Nationales de Paris (cotes Q1 298)

en 1786 non exhaustIf «

ANTILLES ET ILE BOURBON - consultation à AIX-en-PROVENCE (sous-série colonies G)

<u>SAINT-PIERRE et MIQUELON et TERRE NEUVE</u> (publiés dans le volume 10 des mémoires de la Société généalogique canadienne-française)

**LOUISIANE** – 1699 à 1732 consultables à AIX-en-PROVENCE



# LES RECENSEMENTS DE L'ANCIEN REGIME À NOS JOURS

Version: 1

Les suivants depuis 1790 tous les 10 ans sont américains et certains sont consultables sur « Ancestry.com »

LA NOUVELLE-France et l'ACADIE – portail FamilySearch

# LES LISTES NOMINATIVES DIVERSES

Contacter les Associations de généalogie locales - elles ont pu dresser des inventaires.

## LES ETATS DES AMES

Aux 17è et 18ème siècles les curés tenaient des registres listant leurs paroissiens par famille et par maison. Ils sont à rechercher aux AD ou archives communales.

#### LES RECENSEMENTS FISCAUX

Les rôles d'impôts de l'Ancien Régime sont en série C (Administration provinciale) des Archives départementales ou en série G (Clergé) dans les fonds des paroisses.

- Perception des 10ème de 1710 à 1717, de 1733 à 1736, de 1741 à 1749
  - · « 20<sup>ème</sup> de 1749 à 1756 puis 1760 à 1763
- les rôles de capitation (pour la noblesse jusqu'en 1789)
- les rôles de taille.

### LES RECENSEMENTS ELECTORAUX OU MILITAIRES

#### **ELECTORAUX**

1800 - 1815 A partir de l'an XI (1802) les membres du collège départemental et les maires sont choisis parmi les :

- 600 personnes les plus imposées du département
- 100 « pour les villes de + de 5 000 habitants

A consulter en série M des archives départementales ou K des archives communales et F1Cdes Archives nationales.

**1815 – 1870** La Restauration maintient les listes d'éligibilité : seuls les élus fortunés (ayant des biens) sont recensés. Mêmes références que la période précédente.

**APRES 1870** Les listes électorales concernent tous les électeurs **masculins de +21 ans,** classées par ordre alphabétique.

Les listes ci-dessus sont conservées aux archives départementales (série M)

#### **MILITAIRES**

Le service militaire est obligatoire pour tous en 1905.

Condensé du guide GENEANET

Thème : les recensements de l'ancien régime à nos jours

De Marie Odile MERGNAC – 4ème édition – Mise à jour Novembre 2023